



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# Quatorzième Sommet des présidentes de parlement



O'zbekiston Respublikasi  
**OLIJ MAJLISI  
SENATI**

## *Leadership parlementaire : anticiper les risques afin de garantir la pérennité et la prospérité*

*Tachkent (Ouzbékistan), 8 et 9 septembre 2022*

## NOTE D'ORIENTATION

Le 14e Sommet des présidentes de parlement qui se tiendra les 8 et 9 septembre 2022 portera sur les domaines d'action prioritaires permettant aux dirigeants parlementaires d'être mieux à même d'assurer la pérennité et la prospérité, tout en tirant les leçons de la pandémie de COVID-19 et des crises connexes, et en anticipant les risques futurs. Ainsi, le Sommet de 2022 fera le point sur la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement et sa Déclaration de haut niveau sur le thème *Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète*, et le document final issu du treizième Sommet des présidentes de parlement sur le thème *Les femmes au cœur de l'action : de la lutte contre la pandémie à la sauvegarde des acquis durant une reprise tenant compte de la dimension de genre*, tous deux adoptés en septembre 2021.

La pandémie de COVID-19 a déclenché une crise aux dimensions multiples qui a miné les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et entraîné une aggravation de la pauvreté, des inégalités et des vulnérabilités à l'échelle mondiale. En 2022, la reprise de l'économie mondiale demeure incertaine et inégale et doit encore faire face aux guerres et aux conflits. De nombreux pays devront faire face à d'énormes déficits budgétaires dans les années à venir et les parlements doivent se tenir prêts à relever de tels défis.

Les dirigeants parlementaires réunis lors de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement en 2021 ont préconisé une reprise économique mondiale qui soutiendrait les efforts accrus déployés pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et bâtir des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives.

Pour être efficace et durable, la reprise économique doit refléter de façon cohérente tous les piliers du développement durable, notamment l'aspect environnemental. Il conviendra par ailleurs d'évaluer son impact sur des groupes spécifiques, notamment les femmes, les jeunes et les enfants, les personnes en situation de handicap et les communautés marginalisées.

Le boom et le renforcement de la résilience future de l'économie numérique sont une autre composante essentielle de la reprise économique dont il faut tenir compte aujourd'hui. Favoriser l'essor de l'économie numérique signifie innover dans l'utilisation des technologies numériques tout en limitant les risques qui y sont associés, notamment la fracture numérique, la surveillance de masse, la désinformation, la manipulation et la diffusion de fausses informations et la désinformation, mais également la discrimination, le harcèlement, l'incitation à la haine et la violence. Les femmes et les filles sont victimes de la fracture numérique, et lorsqu'elles ont accès aux technologies numériques, leurs droits et libertés sont souvent sérieusement bafoués.

Dans tous ces domaines d'action prioritaires destinés à assurer au mieux la pérennité et la prospérité, des institutions de gouvernance fortes et compétentes sont nécessaires. Les parlements – piliers de la démocratie et du développement – en particulier doivent être forts, inclusifs et sensibles au genre pour être des institutions efficaces, mieux à même d'assurer la pérennité et la prospérité pour tous, en s'inspirant des enseignements tirés des crises précédentes et en anticipant les risques futurs.

Afin d'aborder ces importantes questions de fond, il est proposé d'organiser les débats du 14e Sommet en deux séances principales et un volet spécial, comme suit :

## Première séance : Faire face aux risques liés à la reprise mondiale post-pandémie

Aujourd'hui, il est urgent de passer à une économie solidaire s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des vulnérabilités tout en prenant des mesures pour lutter contre les changements climatiques. Poser les jalons d'une relance économique durable nécessite de prendre en compte tous les piliers du développement durable, notamment la lutte contre les inégalités socioéconomiques et entre les sexes, et la lutte contre les changements climatiques.

Cette séance sera pour les présidentes de parlement l'occasion de focaliser l'attention sur la reprise économique sous l'angle du développement durable fondé sur la justice, l'inclusion et la protection de l'environnement. Les présidentes seront notamment invitées à :

- Identifier les moyens d'aborder la question du travail décent selon une approche sensible au genre et de construire une économie sociale et solidaire qui assure une protection sociale aux groupes en situation de vulnérabilité et reconnaît la valeur des soins et du travail non rémunéré.
- Veiller tout particulièrement à réduire les vulnérabilités qui résultent des lacunes en matière de santé et droits sexuels et génésiques auxquelles sont confrontées les femmes et les filles.
- Mettre l'accent sur les moyens de promouvoir une économie verte fondée sur la protection de l'environnement.

Au cours de leurs interventions, les présidentes de parlement seront invitées à répondre aux questions clés suivantes :

- *Quels sont les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 pour renforcer la résilience économique ?*
- *Comment construire une économie sociale et solidaire qui permette de réduire les inégalités et les vulnérabilités ?*
- *Quelles mesures sont nécessaires pour réduire les vulnérabilités des femmes et des filles, notamment dans le domaine de la santé et des droits sexuels et génésiques ?*
- *Comment s'assurer que la reprise économique contribue à la lutte contre les changements climatiques ?*
- *Quelles bonnes pratiques tirées des efforts de relance économique dans leurs pays respectifs les présidentes de parlement peuvent-elles partager, suivre et promouvoir ?*

## Deuxième séance : Prévenir les risques liés aux technologies et préserver les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans un monde de haute technologie

« Les nouvelles technologies font évoluer notre monde à une vitesse et une échelle inégalées, et ont d'énormes répercussions sur la vie et les droits de l'homme » (Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme).

Les nouvelles technologies ont rendu possible ce qui était auparavant impossible dans de très nombreux domaines de la vie des gens, leurs activités et rapports sociaux. Elles ont permis la mise en place de l'enseignement à distance, le partage instantané des informations mais aussi de relier des personnes en tout lieu. Ces nouvelles technologies ont contribué à faire avancer la recherche et à stimuler l'innovation.

Mais les nouvelles technologies présentent également une autre facette. Le fossé numérique reste considérable. Des risques importants continuent d'émerger, notamment ceux liés à la protection des données en ligne, la liberté d'expression, le harcèlement et la violence. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables en ligne et des solutions doivent être trouvées et appliquées.

Au cours de leurs interventions, les présidentes de parlement seront invitées à répondre aux questions clés ci-après :

- *Comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle accéléré les progrès vers l'innovation technologique dans l'économie numérique et le monde du travail ?*
- *Quelles initiatives visant à réduire la fracture numérique sont actuellement mises en œuvre à l'échelle nationale et internationale ?*
- *Comment les parlements peuvent-ils mieux promouvoir et protéger les droits et libertés des femmes et des filles en ligne ?*

## Volet spécial : Des parlements sensibles au genre afin de garantir la pérennité et la prospérité

Organisé en marge du dixième anniversaire du Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre adopté à l'unanimité lors de la 127<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, le Sommet sera également l'occasion de faire le point sur la volonté et la capacité des parlements à tenir compte des sexospécificités pour anticiper les risques et être mieux à même de garantir la paix, la pérennité et la prospérité. Le Plan d'action est un cadre visionnaire et prospectif unique pour transformer les parlements en institutions qui, dans leur composition, leurs structures, leurs opérations, leurs méthodes et leurs activités, tiennent compte des observations exprimées par les hommes et les femmes, et répondent à leurs besoins et intérêts.

Un parlement sensible au genre est particulièrement crucial pour faire face aux crises comme en témoignent les toutes dernières mesures respectueuses de l'égalité des sexes adoptées par les parlements qui se sont adaptés à la pandémie de COVID-19. Il y a beaucoup à apprendre de telles mesures innovantes lorsque l'on souhaite bâtir des institutions parlementaires résilientes capables d'anticiper les risques et mieux à même de garantir la paix, la pérennité et la prospérité, et de prendre en compte les besoins et intérêts différenciés des hommes et des femmes.

Face au succès des débats organisés « sur le modèle de Doha » lors du treizième Sommet des présidentes de parlement en 2021, il est suggéré de renouveler l'expérience à l'occasion du quatorzième Sommet en 2022 et d'organiser un volet spécial du Sommet dans le cadre d'un débat sur le modèle des Débats de Doha sur les quatre principales motions ci-après :

1. **Seul un parlement sensible au genre peut conduire une diplomatie parlementaire favorisant l'égalité des sexes et stimuler la coopération au développement et les efforts de paix**
2. **Sans parlement sensible au genre, des lois tenant compte de la problématique hommes-femmes ne peuvent être adoptées**
3. **Un parlement sensible au genre peut prévenir, punir et réparer les dégâts causés par le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes au parlement et dans la société**
4. **Les présidentes ont le pouvoir de rendre le parlement plus accueillant et plus valorisant pour les femmes**

Les présidentes de parlement seront invitées à préciser dans un formulaire d'inscription à quelle(s) séance(s) elles souhaiteraient prendre part sous la forme d'une déclaration de quatre (4) minutes. Elles seront priées d'indiquer la séance et le thème qui les intéressent. **Pour le volet spécial uniquement**, les présidentes seront invitées à faire une déclaration limitée à trois (3) minutes en accord ou en désaccord avec l'une des quatre motions à débattre.

## Séance à huis clos : Adoption de la Déclaration de Tashkent

Avant la clôture des débats du Sommet, les présidentes de parlement seront invitées à participer à une séance à huis clos afin d'examiner les principales conclusions et recommandations, ainsi que les mesures à prendre pour traduire les engagements déjà pris en actions. À la lumière des résultats de la discussion, les présidentes adopteront la Déclaration de Tashkent.

La Déclaration de Tashkent s'appuiera sur les déclarations adoptées lors des précédents Sommets des présidentes de parlement.